

Image not found or type unknown



Salaire de référence pour calculer l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle

Par **Polemon**, le **07/02/2019** à **18:06**

Bonjour,

J'envisage de signer une rupture conventionnelle.

Je suis ETAM soumis à CCN du bâtiment.

Mon boss me propose une indemnité de rupture pas trop mal.

Cependant, il n'a pas inclus dans le salaire de référence mes primes de panier et mes indemnités de trajet.

A-t-il le droit ?

Je précise que je profite de l'abattement pour frais professionnels de 10%.

Par **P.M.**, le **07/02/2019** à **18:20**

Bonjour,

Il convient de comparer l'indemnité légale et l'indemnité conventionnelle dont le calcul est différent et je vous propose [ce dossier...](#)